

# LA PRODUCTION CUNICOLE EN POITOU-CHARENTES

10,5 milliers de tonnes

*Poitou-Charentes est la troisième région productrice de lapins de chair. Majoritairement localisés en Deux-Sèvres, les éleveurs font preuve d'une importante capacité d'adaptation pour faire face aux cours bas.*

## UNE PRODUCTION DIFFICILE À APPRÉHENDER

La production cunicole est atomisée et mal connue du fait d'un nombre important de petits élevages de type familial. Ceci est encore constaté, malgré le développement depuis de nombreuses années des élevages rationnels, c'est-à-dire "d'un élevage sans sol qui peut-être une production principale pour une personne ou un ménage ou qui peut être le revenu complémentaire d'une exploitation"<sup>1</sup>. Il est par conséquent difficile d'appréhender de façon précise les volumes et la population d'éleveurs produisant du lapin.

Les services du Ministère de l'Agriculture ont mené en 1994 une enquête auprès d'exploitations possédant plus de 20 lapines mères ou plus de 500 lapins à l'engraissement. Ces seuils doivent permettre d'écarter les exploitations dans lesquelles les effectifs de lapins ne constituent pas un atelier à part entière. Les données relatives à la structure de la production, présentées ci-après, se réfèrent aux résultats de cette enquête. Elles sont complétées par les informations fournies par le Bureau régional interprofessionnel du lapin de chair qui recense la production cunicole organisée en Poitou-Charentes, soit environ les deux tiers de la production cunicole régionale.

Selon les résultats de l'enquête, près de 4 000 exploitations professionnelles produisent du lapin de chair en France, dont plus de la moitié est localisée dans les régions Pays de la Loire, Bretagne et Poitou-Charentes. Ces trois régions réalisent les trois quarts de la production nationale de lapins de chair, les Pays de la Loire produisant plus de la moitié des lapins des trois régions (voir figure 5).

## PRODUCTION DE VIANDE DE LAPIN (1994)

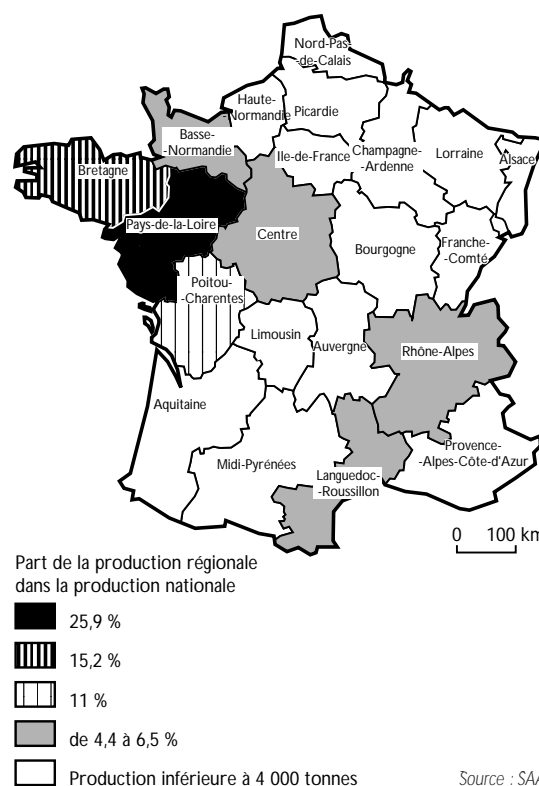


figure 5

<sup>1</sup> Source : La production du lapin - Lebas, Marionnel, Henaff - Ed Tech & Doc Lavoisier - 1991

LA PRODUCTION CUNICOLE RÉGIONALE : 11 % DES VOLUMES NATIONAUX

Poitou-Charentes est la quatrième région cunicole pour le nombre de lapines mères avec 8 % de l'effectif national (voir figure 6). En 1994, la région a produit 10,5 milliers de tonnes de lapins, la plaçant au troisième rang des régions cunicoles françaises, derrière les Pays de la Loire (24,3 milliers de tonnes) et la Bretagne (14,3 milliers de tonnes). La production régionale représente près de 11 % des volumes nationaux de lapins de chair (part stable depuis 1990). En volumes produits, la part de la région est plus importante, du fait d'une plus grande productivité des lapines qu'en Midi-Pyrénées.

Evolution de la production régionale : baisse de 10 % de 1988 à 1995

Depuis 1988, la production régionale a baissé de près de 10 %, passant de 11,6 à 10,5 milliers de tonnes en 1995. Cette diminution s'explique par la forte restructuration de la production cunicole régionale. En 1988, les petits élevages de moins de 20 lapines mères représentaient 95 % des ateliers et 44 % de la production. Confrontés au processus de restructuration de la filière ainsi qu'à la baisse des cours depuis 1992, ils ont fortement diminué.

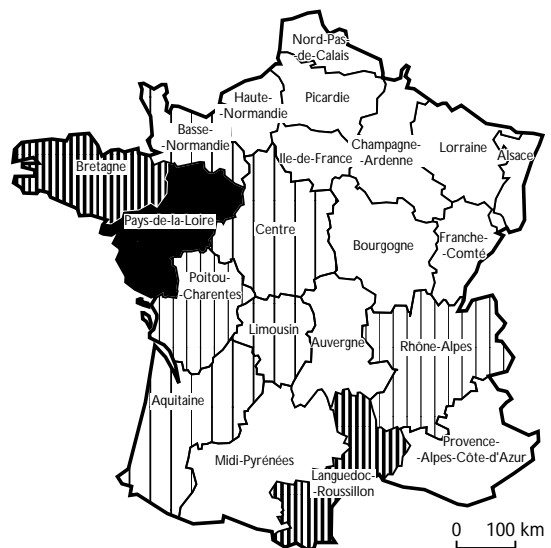
En Pays de Loire par contre, de 1988 à 1995, la production a augmenté de 30 %, avec un développement important des ateliers cunicoles en 1992 et 1993. Cela a permis à la région de passer de 16 à 25 % de la production française de lapins de chair (voir figure 7).

Localisation de la production régionale : des éleveurs en majorité situés en Deux-Sèvres

La production cunicole régionale est très inégalement répartie sur le territoire. Poitou-Charentes, qui était une région traditionnellement productrice de lapins de chair, a connu une forte restructuration de sa filière et une concentration des ateliers dans le nord ouest des Deux-Sèvres et secondairement dans le sud-ouest de la Vienne. Selon l'enquête menée en 1994, plus de 60 % des élevages naisseurs et naisseurs-engraisseurs sont situés en Deux-Sèvres. Ils détiennent 70 % des lapines mères de la région (voir figure 8).

Cette localisation s'explique par la présence de petites structures d'exploitation sur lesquelles une production intensive de type hors-sol constitue une des seules activités agricoles possibles ainsi que par l'appartenance à un bassin de production cunicole dense.

RÉPARTITION DES EFFECTIFS DE LAPINES MÈRES PRÉSENTES EN FRANCE AU 1/12/1994 CES 9 RÉGIONS POSSÈDENT PLUS DE 80 000 LAPINES



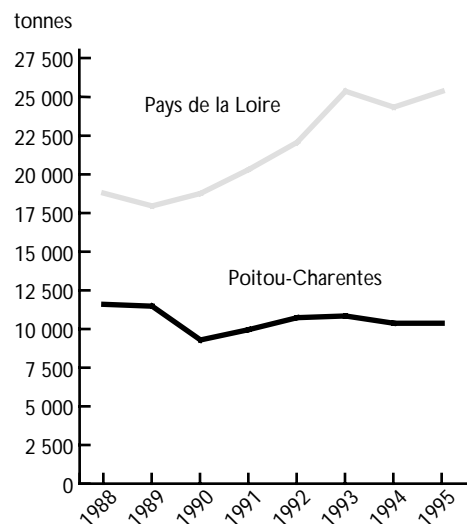
Part au 1<sup>er</sup> janvier 1995

- 17,1 %
- ▨ de 10 % à 12,5 %
- ▧ de 7,9 % à 8,3 %
- ▦ de 4 % à 5,4 %
- Non renseigné

Source : SAA

figure 6

ÉVOLUTION DE LA PRODUCTION DE LAPINS EN POITOU-CHARENTES ET EN PAYS-DE-LOIRE



Source : SAA

figure 7

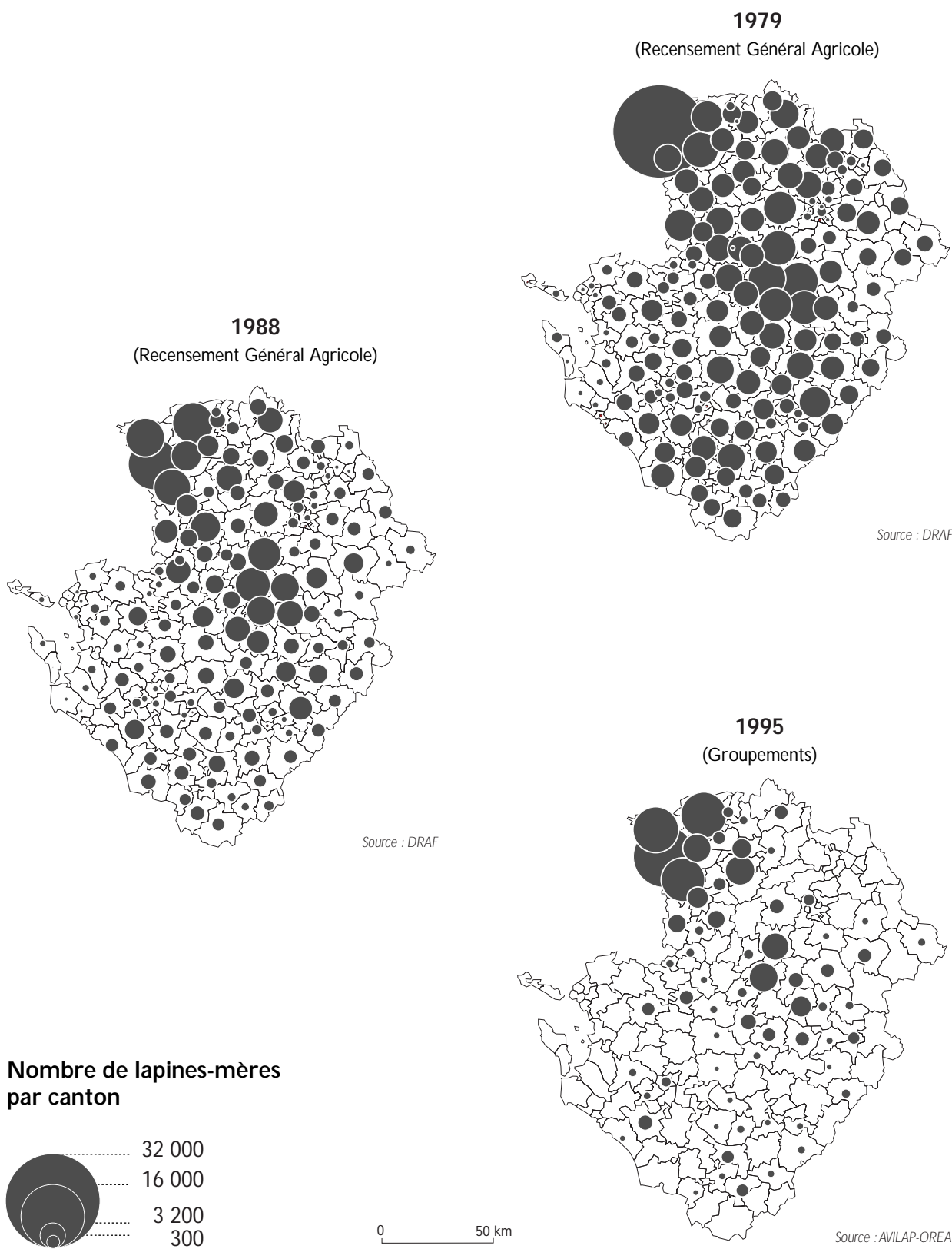


figure 8

LES ÉLEVEURS DE POITOU-CHARENTES : JEUNES ET SPÉCIALISÉS EN PRODUCTION CUNICOLE

En Poitou-Charentes, selon l'enquête, 420 exploitations détiennent plus de 20 lapines mères ou 500 lapins de chair à l'engraissement. Les effectifs régionaux constituent 20 % des élevages présents et 18 % des effectifs de lapines mères des trois régions (Pays de la Loire, Bretagne et Poitou-Charentes).

**Les types d'éleveurs : principalement des naisseurs-engraisseurs**

Quatre types d'éleveurs de lapins sont distingués (voir figure 9, figure 10 et figure 11). Ceux qui élèvent des lapines et vendent les lapereaux sans les engraisser, ce sont les naisseurs. Ils les vendront à des éleveurs spécialisés dans l'engraissement, ce sont les engraisseurs. Enfin l'éleveur peut faire naître les lapereaux, les engraisser et les vendre, ce sera un naisseur-engraisseur. Un dernier type d'éleveurs élève des lapins pour assurer le renouvellement des cheptels, en race pure ou en hybride, ce sont les sélectionneurs/multiplicateurs (voir chapitre 3).

Dans le champ de l'enquête, les éleveurs de type naisseur-engraisseur sont largement dominants (85 % des éleveurs de lapins). Cette catégorie d'éleveurs détient 92 % du cheptel de lapines mères et produit 83 % des lapins de chair. Les trois quarts disposent d'ateliers de plus de 100 lapines. Ils possèdent 95 % des lapines mères présentes dans les ateliers naisseurs-engraisseurs, soit un peu plus de 300 lapines par exploitation. Par contre les élevages de moins de 100 lapines n'ont, en moyenne, que 45 lapines mères par atelier.

Les éleveurs de type naisseur conduisent des ateliers plus petits. Les unités de moins de 100 lapines représentent 85 % de ces élevages. L'effectif moyen de lapines est de 40 mères alors qu'il atteint 300 mères chez les naisseurs qui possèdent plus de 100 lapines.

Les engraisseurs représentent 4,5 % des éleveurs et produisent 12,5 % des lapins de chair. Les structures sont importantes puisque les trois quarts possèdent plus de 1 000 lapins, soit 97 % des lapins de chair produits par les engraisseurs.

**Des éleveurs plus jeunes que la moyenne régionale**

Les éleveurs de lapins sont plus jeunes que la moyenne régionale des chefs d'exploitation. La moitié des éleveurs naisseurs et naisseurs-engraisseurs ont moins de 45 ans et détiennent les deux tiers des lapines mères. Chez les éleveurs ayant plus de 100 lapines mères, 68 % ont moins de 45 ans.

D'après les résultats provisoires de la dernière enquête structure menée par les services du Ministère de l'agriculture en 1995, 37 % des chefs d'exploitation de la région ont moins de 45 ans. Parmi les exploitants à temps complet uniquement, soit les deux tiers des chefs d'exploitation dénombrés au sens du Ministère de l'agriculture, cette part atteint 48 %.

RÉPARTITION DES ÉLEVEURS SELON LE SYSTÈME DE PRODUCTION

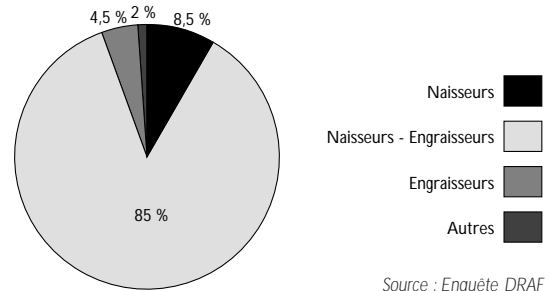


figure 9

RÉPARTITION DES LAPINES MÈRES SELON LE SYSTÈME DE PRODUCTION

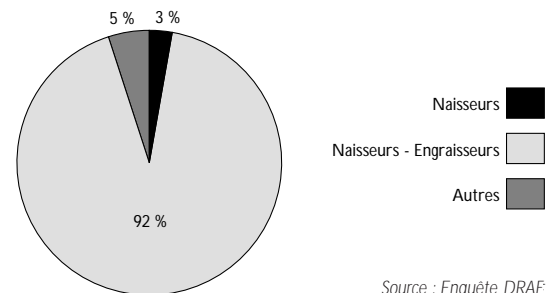


figure 10

RÉPARTITION DES LAPINS DE CHAIR SELON LE SYSTÈME DE PRODUCTION

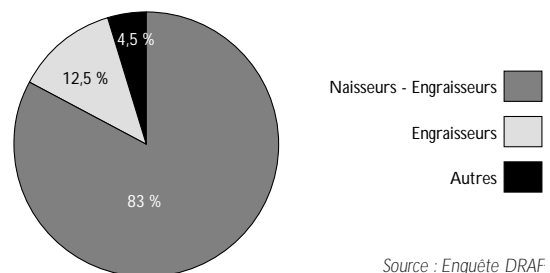


figure 11

### Sur une petite surface agricole

La surface agricole des exploitations cunicoles est faible. Un quart des éleveurs naisseurs et naisseurs-engraisseurs possèdent moins d'un hectare de surface agricole utile.

Les structures d'exploitation des éleveurs de Poitou-Charentes sont de taille intermédiaire entre celles de Bretagne, plus petites (6 % sont supérieures à 50 ha) et celles des Pays de la Loire, plus importantes (35 % sont supérieures à 50 ha). En Bretagne, un tiers des éleveurs de lapins disposent de moins d'un hectare de surface agricole (voir figure 12).

### Les orientations de production : un tiers des éleveurs est spécialisé

Selon la répartition par orientation technico-économique, 37 % des élevages recensés dans l'enquête peuvent être considérés comme spécialisés en production cunicole (l'atelier lapin apportant plus des deux tiers du revenu de l'exploitation). Ils font partie de l'orientation «granivores». Chez les éleveurs possédant plus de 100 lapines mères, la moitié sont considérés comme spécialisés en production cunicole (voir figure 13).

Les autres éleveurs conduisent des systèmes mixtes, associant à l'atelier cunicole des cultures de vente ou d'autres productions animales. En Bretagne, les éleveurs sont plus spécialisés, puisque 75 % d'entre eux font partie de l'orientation technico-économique «granivores». Ils possèdent 82 % des lapines mères. Les autres producteurs, essentiellement spécialisés en bovins laitiers, détiennent 6 % des lapines mères. En Pays de la Loire, une proportion d'éleveurs identique à celle de Poitou-Charentes est spécialisée en production cunicole. Par contre, chez les éleveurs ayant plus de 100 lapines mères, cette part n'atteint que 40 %. Les autres éleveurs ont notamment une orientation bovins laitiers ou bovins viande.

Une étude réalisée en 1994 sur l'influence de nouvelles contraintes législatives en matière d'environnement et de bien être animal dans les élevages cunicoles organisés du Poitou-Charentes (voir figure 14), a permis d'effectuer une enquête auprès d'un échantillon d'éleveurs adhérents aux groupements de producteurs de la région. La répartition selon le degré de spécialisation vérifie les résultats de l'enquête cuniculture du Ministère de l'agriculture. Les exploitations qui conduisent un système mixte associant des cultures et des lapins se situent surtout en Charente et dans la Vienne. Les systèmes de polyculture-élevage sont en majorité en Deux-Sèvres. Une analyse plus précise des exploitations associant des cultures, de l'élevage et des lapins a été menée afin de mieux connaître ces formes d'associations. Il ressort que les exploitations classées dans ce groupe sont principalement orientées en ovins, bovins lait et bovins viande. On trouve aussi des associations avec d'autres productions conduites en hors-sol, et notamment avec des volailles (voir figure 15).

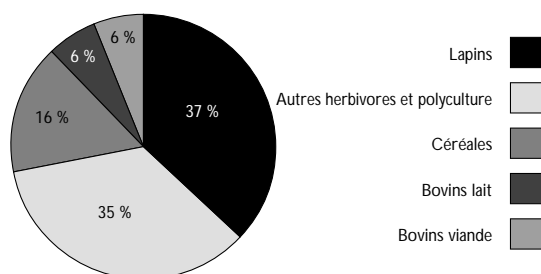
### RÉPARTITION DES ÉLEVEURS SELON LA TAILLE DE LA SURFACE AGRICOLE

	Part des exploitations cunicoles de plus de 20 ha	Part des exploitations cunicoles de plus de 50 ha	SAU moyenne de toutes les exploitations de la région (ha)
Poitou-Charentes	56 %	28 %	43 ha
Pays de la Loire	69 %	35 %	34 ha
Bretagne	28 %	6 %	25 ha

Sources : Enquête cuniculture - SAA

figure 12

### RÉPARTITION DES ÉLEVEURS SELON L'ORIENTATION DE LEUR EXPLOITATION



Source : Enquête DRAF

figure 13

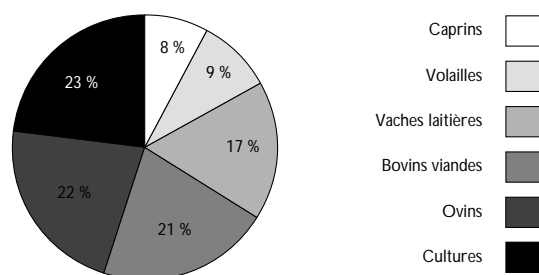
### Cuniculture et protection de l'environnement en Poitou-Charentes

En Poitou-Charentes, selon l'enquête, 31 % des éleveurs possèdent une capacité de stockage insuffisante (inférieure à 4 mois) et doivent engager des travaux dans le cas d'une obligation de mise aux normes des bâtiments d'élevage.

En fertilisation, trois exploitations agricoles sur 61 seraient en situation d'excédents structurels, si la norme Nitrates de 170 kg d'azote d'origine animale par hectare de surface épandable était appliquée actuellement.

figure 14

### RÉPARTITION DES ÉLEVEURS DE LAPINS NON SPÉCIALISÉS SELON LES AUTRES PRODUCTIONS PRÉSENTES SUR LES EXPLOITATIONS



Source : BRILAP

figure 15

### Des ateliers de taille moyenne, inférieure à celle des ateliers de Pays de la Loire ou de Bretagne

Chez les naisseurs-engraisseurs, la concentration des effectifs chez un petit nombre d'éleveurs se retrouve dans les trois régions. Un tiers des naisseurs-engraisseurs possèdent des ateliers d'une capacité supérieure à 300 lapines mères et détiennent les deux tiers des effectifs de lapines mères.

Comparativement à la Bretagne et aux Pays de la Loire, les éleveurs de type naisseur de Poitou-Charentes conduisent des ateliers de plus petites dimensions. Plus de 70 % d'entre eux ont des ateliers de moins de 50 lapines mères. Ils détiennent 27 % des lapines mères. En Pays de la Loire, seulement un tiers des éleveurs ont moins de 50 lapines mères et possèdent 3 % de l'effectif.

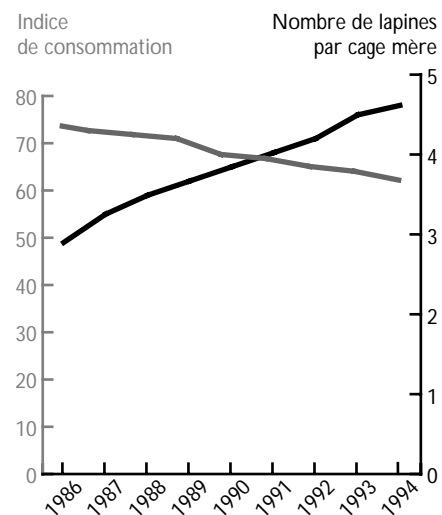
#### LES CONDUITES TECHNIQUES ET ÉCONOMIQUES PERFORMANTES

Pour faire face à la baisse importante des cours du fait d'un marché saturé, les éleveurs ont renforcé la maîtrise des coûts de production. On assiste notamment à la conversion des élevages à la conduite en bande et à la pratique de l'insémination artificielle, réduisant ainsi de façon sensible le coût de la main d'œuvre.

Un programme informatique de suivi des ateliers cunicoles a été mis en place en Poitou-Charentes au début des années 1980 (GTE AVILAP). Cette gestion technico-économique fournit des données sur un échantillon d'éleveurs en groupement de producteurs. Ces informations sont centralisées au niveau régional puis national et valorisées, afin d'établir des références. L'importance de l'échantillon (plus de 150 individus) assure un bon taux de couverture des 260 élevages adhérents aux groupements de producteurs. Une réserve est toutefois à apporter à ces chiffres. Ils n'intègrent pas pour le moment les élevages ayant adopté la conduite en bande. Un nouveau programme mis en place conjointement par l'ITAVI et par AVILAP, appelé «GTE CUNICEB», permet de les intégrer à partir de 1995. La conduite en bande apporte une diminution sensible du coût de production. N'étant pas prise en compte, on peut par conséquent penser que les ateliers sont plus performants et les résultats technico-économiques meilleurs que les références actuellement disponibles.

Depuis 1990, le suivi technico-économique de près de 150 éleveurs en Poitou-Charentes met en évidence une progression technique significative de la production par lapine ainsi que du nombre de femelles productives par travailleur (voir figure 16). Cela a permis de compenser la baisse du prix de vente. Les principaux indicateurs présentés dans le tableau suivant montrent l'amélioration des performances techniques qui a eu des répercussions directes sur la marge brute des élevages (voir figure 17). Ces résultats affichent la capacité importante d'adaptation des éleveurs de lapins de la région

#### ÉVOLUTION DE CERTAINS CRITÈRES TECHNIQUES



Source : GTE AVILAP

figure 16

**RÉSULTATS DE LA GESTION TECHNIQUE--ÉCONOMIQUE EFFECTUÉE  
À PARTIR DES ÉLEVAGES CUNICOLES DE POITOU-CHARENTES**

	<b>1990</b>	<b>1991</b>	<b>1992</b>	<b>1993</b>	<b>1994</b>
Taux d'occupation des cages mères	136 %	144 %	148 %	151 %	152 %
Fertilité	73,9 %	74,6 %	74,6 %	76,8 %	77,7 %
Mortalité maternité	13,8 %	14 %	13,5 %	12,4 %	11,9 %
Mortalité à l'engraissement	11,4 %	10,1 %	9,7 %	9,9 %	10,3 %
Indice de consommation	4	3,96	3,85	3,79	3,68
N <sup>bre</sup> de lapins produits par an et par femelle présentes	48,2	47,5	48,2	50,2	51,2
Prix moyen au kg vif	12,35	12,59	11,63	10,29	9,91
Marge sur coût alimentaire par femelle	771 F	741 F	705 F	606 F	604 F
Marge sur charge opérationnelle par femelle	582 F	594 F	521 F	418 F	433 F
N <sup>bre</sup> moyen de femelles présentes par élevage	270	288	329	344	360
N <sup>bre</sup> d'élevages de l'échantillon	132	145	57	154	

*Source : AVILAP. Ces résultats ne prennent pas en compte les élevages en conduites en bandes.*

figure 17

**Taux d'occupation** : Il s'agit du rapport entre le nombre de femelles présentes pendant une période et le nombre de cages mères de l'élevage. En effet, les éleveurs mettent les femelles gestantes dans d'autres cages, il y a alors plus de femelles présentes que de cages mères.

**Cage mère** : cage équipée d'une boîte à nid.

**Indice de consommation global** : nombre de kg d'aliments nécessaires pour produire un kg de lapin vendu, y compris l'aliment consommé par les mères, les mâles, etc.

**Marge sur coût alimentaire par cage mère et par an** : ensemble des recettes annuelles réalisées par l'élevage (lapereaux de chair et ventes d'animaux réformés) moins les dépenses alimentaires engagées pour la même période. Ce chiffre étant divisé par le nombre de cages mères de l'atelier.

**Marge sur coût alimentaire par kg de lapin vendu** : ensemble des recettes de l'atelier (lapereaux de chair et ventes d'animaux réformés) dont on déduit les dépenses alimentaires, divisé par le total de kg de lapereaux vendus pendant la même période.

**ESTIMATION DU COÛT DE PRODUCTION RÉGIONAL DE LAPIN  
(1994)**

<b>Charges fixes</b>		
Amortissement	0.91	
Frais financiers	0.36	
Frais de gestion, assurances, impôts	0.34	
Cotisations sociales de l'éleveur	0.32	
Rémunération du capital propre	0.07 <sup>1</sup>	
Amortissement d'un vide sanitaire (1/10 ans)	0.10 <sup>2</sup>	
<b>TOTAL</b>		<b>2.10 F/kg</b>
<b>Charges variables</b>		
Aliment	5.00	
Supplémentation aliment	0.50	
Frais vétérinaires	0.40	
Renouvellement du cheptel	0.26	
Eau/gaz/électricité	0.38	
Frais divers	0.32	
<b>TOTAL</b>		<b>6.86 F/kg</b>
<b>Coût de production avant rémunération de la main d'œuvre</b>		<b>8.96 F/kg</b>
Coût de la main d'œuvre		environ 2 F/kg <sup>3</sup>
<b>Coût de production avec main d'œuvre</b>		<b>10.96 F/kg</b>

Source : AVILAP - août 1995

figure 18

**Hypothèses :**

- 1 - 80 000 F de capital personnel investi pour un élevage de 250 cages-mères  
- rémunération à 4 %
- 2 - un vide sanitaire de 4 mois, au bout de 10 ans :  
réduction de la production d'1/30<sup>e</sup>  
réduction des charges variables d'1/30<sup>e</sup>  
réduction de la main d'œuvre d'1/60<sup>e</sup>  
- le coût d'achat du nouveau cheptel est pris en compte dans les amortissements
- 3 - 1 personne équivalent temps plein (UMO) pour 385 femelles, rémunérée à 90 000 F nets

pour pérenniser leur système, face à la chute des cours (voir figure 18).

Techniquement, il ressort d'une enquête menée en 1994 par la FENALAP, que les éleveurs de Poitou-Charentes se situent en tête pour les taux d'utilisation de certaines pratiques modernes qui permettent d'améliorer la performance des élevages (figure 19).

#### L'ORGANISATION RÉGIONALE DE LA FILIÈRE

L'organisation régionale de la filière est plus ancienne que celle des autres régions françaises. L'association AVILAP a été créée en 1980 et le BRILAP en 1985. Le BRILAP fut la première association interprofessionnelle en France, permettant de sensibiliser les décideurs régionaux en vue d'un soutien de la filière (voir figure 20). Un programme régional est annuellement défini (voir figure 21).

Le Conseil Régional de Poitou-Charentes a, depuis de nombreuses années, apporté son soutien à la filière, soutien renforcé lors du dernier Contrat de Plan avec l'attribution d'une subvention annuelle de près de 800 000 F, soit environ 10 % des crédits en faveur de l'élevage. Pour 1996, l'enveloppe atteint 960 000 F (voir figure 22).

Les motivations de ce soutien régional sont la volonté de maintenir une production permettant d'approvisionner un outil moderne et spécialisé d'abattage, alors que la menace d'une délocalisation vers les Pays de la Loire existe. Le territoire régional comporte des zones en majorité peu propices au développement des élevages hors-sol, les orientations céréalières, bovines et ovines étant largement dominantes. Face à la tendance à l'accroissement des superficies moyennes d'exploitation, la place de tels ateliers est remise en cause, contrairement aux Pays de la Loire ou à la Bretagne.

Les autres objectifs du programme régional sont le renforcement de la compétitivité des élevages et de la qualité sanitaire de la viande. Les actions menées concernent l'ensemble de la filière. En amont, des aides à l'appui technique aux producteurs, à l'amélioration génétique et sanitaire des élevages, au développement de nouvelles méthodes de productions sont réalisées. Parallèlement, des actions de contrôle de la qualité des produits sont menées. L'Office des viandes (OFIVAL) apporte un financement de 500 000 F par an à la filière régionale. (figure 23).

La filière bénéficie parallèlement d'un soutien européen à hauteur de 613 000 F, ainsi que d'un financement de la part de l'ANDA de 33 250 F pour 1995.

#### L'organisation de la filière cunicole de Poitou-Charentes

- 4 groupements de producteurs :

- CELPAC : basé à la Chapelle-Gaudin, les adhérents sont des Deux-Sèvres, du nord de la Vienne et du sud du Maine et Loire ;
- CPLC : situé à Angoulême, les producteurs sont localisés en Charente, au sud de la Vienne ainsi qu'en Charente-Maritime ;
- GELAHP : situé à Pamproux en Deux-Sèvres où est présent l'ensemble de ses adhérents ;
- GRELAP 79 : situé à Bressuire, son rayon d'action couvre les Deux-Sèvres, une partie de la Vendée et de la Charente-Maritime.

- une union régionale de groupements de producteurs :

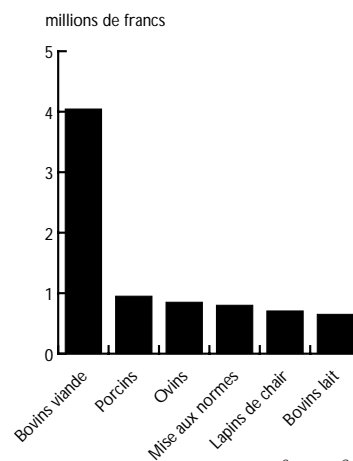
AVILAP : le siège est à Mignaloux-Beauvoir dans la Vienne.

- une association interprofessionnelle régionale :

BRILAP : regroupe les producteurs, les fournisseurs et les abatteurs, le siège est à Mignaloux-Beauvoir dans la Vienne.

figure 20

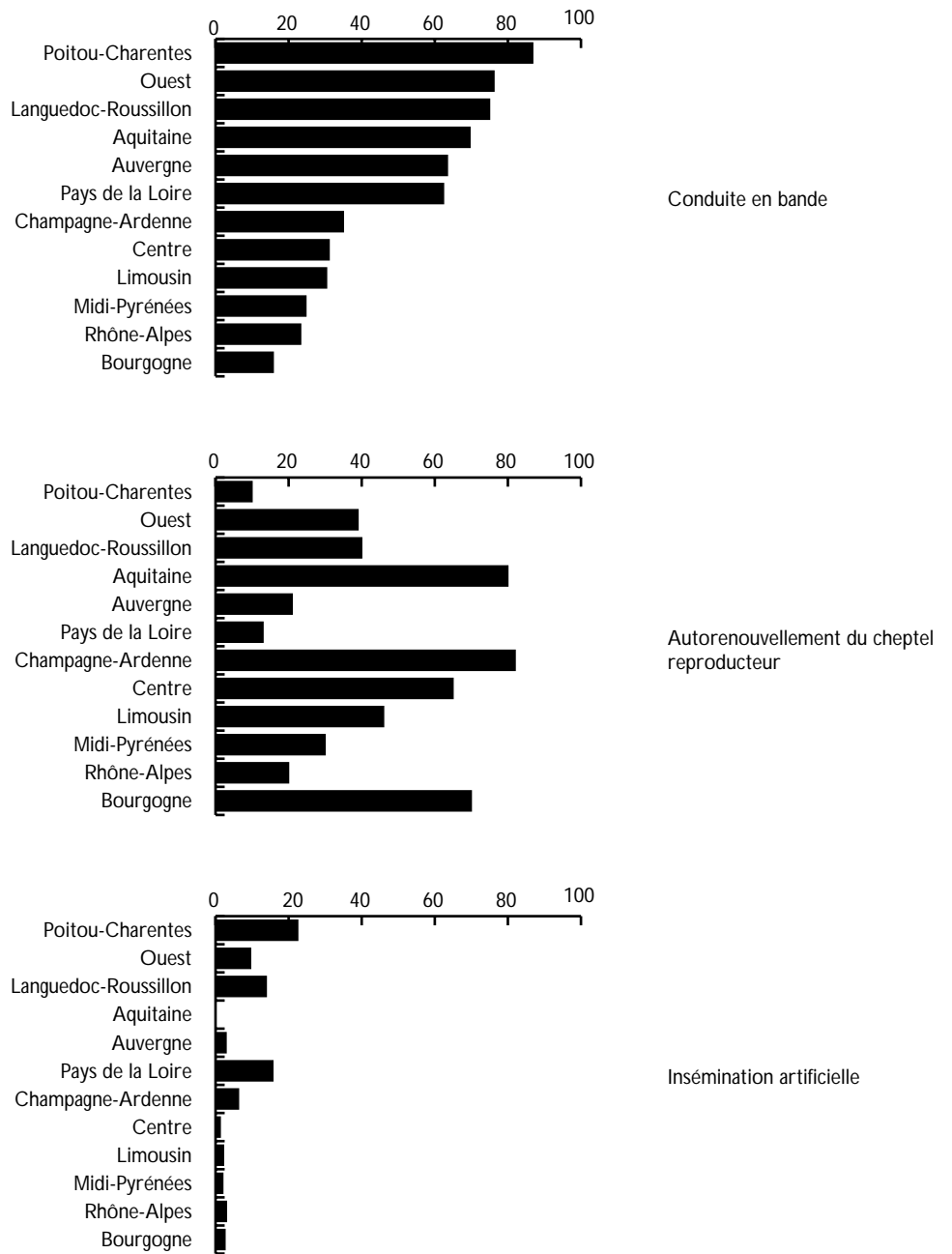
#### CRÉDITS DU CONSEIL RÉGIONAL EN FAVEUR DE L'ÉLEVAGE EN 1995 Montant total : 8 millions de F.



Source : Conseil Régional

figure 22

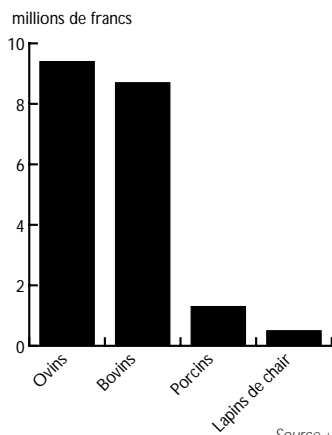
COMPARAISON INTERRÉGIONALE DE L'UTILISATION DE CERTAINES PRATIQUES TECHNIQUES (1994)



Source : FENALAP

figure 19

CRÉDITS DE L'OFIVAL EN FAVEUR DE L'ÉLEVAGE (19,9 millions de francs en 1996)



Source : OFIVAL

figure 23

## PROGRAMME RÉGIONAL 1996

Le programme régional 1996 est dans la continuité des programmes 1994 et 1995. L'accent y est toutefois plus spécialement mis sur le maintien du potentiel de production, qui présente une tendance à la baisse alors qu'il ne représente déjà que la moitié des capacités d'abattage. Les autres objectifs du programme sont le renforcement de la compétitivité des élevages, et la qualité sanitaire de la viande.

Comme les deux années précédentes, les actions mises en œuvre pour répondre à ces objectifs sont : l'aide aux investissements en ateliers rationnels, l'aide à l'appui technique apporté par les groupements de producteurs, l'incitation à l'amélioration génétique et sanitaire et à l'adoption des nouvelles techniques d'élevage, et enfin le contrôle de l'absence de résidus dans la viande.

Les dotations financières en 1996 sont, par action, les suivantes :

ACTIONS	REGION	OFIVAL	FEOGA	ANDA	TOTAL
Rationalisation de la production	346 000 F		215 000 F		561 000 F
Appui technique aux producteurs		320 000 F	150 000 F		470 000 F
Diffusion de l'insémination artificielle	334 000 F		156 000 F		490 000 F
Vides sanitaires	170 000 F				170 000 F
Contrôle de la qualité de la viande	100 000 F		92 000 F		192 000 F
Animation régionale		180 000 F			180 000 F
Références technico-économiques				33 250 F	33 250 F
<b>RECAPITULATIF</b>	<b>950 000 F</b>	<b>500 000 F</b>	<b>613 000 F</b>	<b>33 250 F</b>	<b>2 096 250 F</b>

**Rationalisation de la production** : Créations et extensions d'ateliers : Aide Conseil Régional de 10 % du montant de l'investissement, à laquelle s'ajoute dans les zones 5b, une aide FEOGA de 10 % supplémentaires (maximum 60 000 F par élevage dans chaque cas).

Equipements en système d'humidification de l'air : Aide Conseil Régional de 20 % du coût, à laquelle s'ajoute dans les zones 5b, une aide FEOGA de 15 % supplémentaires.

**Appui technique aux producteurs** : Aide OFIVAL de 1 500 F (conduite classique) ou 1 800 F (conduite en bandes) par élevage suivi. S'y ajoute une aide du FEOGA, répartie entre les groupements au prorata des élevages suivis en zone 5b.

**Diffusion de l'insémination artificielle** : Aide Conseil Régional de 1,50 F par insémination artificielle (IA), à laquelle s'ajoute dans les zones 5b une aide FEOGA de 1 F par IA (pour les IA issues d'un centre d'insémination agréé).

**Vides sanitaires** : Aide Conseil Régional de 125 F par cage-mère (pour un maximum de 250 cages-mères).

Pour bénéficier des différentes aides ci-dessus, l'élevage doit impérativement être adhérent d'un groupement de producteurs (membre du BRILAP), et suivre une gestion technico-économique, de façon régulière. D'autres conditions sont à remplir, spécifiques à chaque action.

**Contrôle de l'absence de résidus dans la viande** : Mise en place à l'INRA du Magneraud d'une expérimentation sur l'utilisation de la sulfadiméthoxine.

**Animation régionale** : Aide forfaitaire de l'OFIVAL.

**Références technico-économiques** : Centralisation régionale, analyse et synthèse des données de GTE (action réalisée en collaboration avec la Chambre d'Agriculture de la Vienne).

La gestion et l'animation de l'ensemble de ce programme constituent une des principales activités de l'organisation régionale.